

Us et coutumes du Corps d'Office de la Marche Sainte Rita aux Hamendes.

① - Titre A. – Signification du Corps d'Office.

Suivant les références de l'ouvrage « EN MACHES » de Bertrand Thibaut (ed. Aparté – mai 2010), il est à noter que « Pour assurer le bon déroulement de l'escorte et l'encadrement des marcheurs chaque compagnie dispose d'un Corps d'Office rassemblant les officiers et sous officiers. » Au sein de la Compagnie Sainte Rita aux Hamendes, on y ajoute la sortie du Grand Feu des Hamendes, la journée du cassage du verre et la sortie exceptionnelle du 22 mai tombant un dimanche. De plus il faut ajouter, dans le cas précis de notre compagnie, que les Cantinières, Porte-emblème et Poudrières sont associées au Corps d'Office.

① - Titre B. – Composition du Corps d'Office.

Le Corps d'Office de la Compagnie Saint Rita se compose de quatre sections :

① B. 1 *L'Etat Major*

- Un 1^{er} Major à cheval (Pantalon blanc)
- Un 2^{ème} Major à cheval (Pantalon rouge)
- Un 1^{er} Adjudant
- Un 2^{ème} Adjudant (affecté aux Jeunes Marcheurs)
- Un 3^{ème} Adjudant
- Un 4^{ème} Adjudant (affecté aux tireurs)
- Un Officier payeur
- Un Garde au Drapeau
- Un Porte Drapeau
- Un Tambour-Major
- Une Cantinière de la Batterie

L'état major dans certaines discussions/décisions peut-être élargi au Sergent-Sapeur, à le/la responsable de l'encadrement des Jeunes Marcheurs et au délégué du Corps d'Office.

① B. 2 *Les Officiers Supérieurs et les responsables*

- Un Sergent-Sapeur
- Une Responsable du Groupe des Porteuses de canon
- Une Responsable du Groupe des Vivandières

Un Officier Voltigeur
Un Officier Tromblon
Un Officier Zouave
Un Porte Bannière de Sainte Rita
Un(e) Responsable de l'encadrement des Jeunes Marcheurs

① **B. 3 Les Sous-officiers**

Un Caporal-Sapeur
Un second Caporal-Sapeur
Un Sergent Voltigeur
Un seconde Sergent Voltigeur
Un Sergent Zouave
Un Sergent dernière "Guilitte" Zouave

① **B. 4 Des Cantinières, Porte-emblème et Poudrières**

Une Cantinière Sapeur
Une seconde Cantinière Sapeur
Une troisième Cantinière Sapeur (non accordée au 11/09/11)
Une Porte Emblème de compagnie
Une Cantinière des Porteuses de canon
Une Cantinière des Vivandières
Une Cantinière affectée à la Fanfare (non accordée au 11/09/11)
Une Cantinière affectée aux Compagnies/drapeaux invités (non accordée au 11/09/11)
Un Cantinière Voltigeur
Une seconde Cantinière Voltigeur (non accordée au 11/09/11)
Une troisième Cantinière Voltigeur (non accordée au 11/09/11)
Une Poudrière Voltigeur
Une Cantinière tromblon
Un Cantinière Zouave
Une seconde Cantinière Zouave
Une troisième Cantinière Zouave (non accordée au 11/09/11)
Une Poudrière Zouave (non accordée au 11/09/11)

① **B. 5 Les aides de Compagnie**

Les portes Chacko, les 1^{ères} Dames et les 1^{er} Soldats et autres aides de Compagnie ne font pas partie de Corps d'Office. Ils ne cassent pas leur verre. Leur installation est accordée et affectée par Corps d'Office.

Actuellement on répertorie dans la compagnie.

Un aumônier de Compagnie
Un Porte chacko affectée au 4^{ème} Adjudant
Un Porte chacko affectée au Tambour-Major
Un 1^{er} Tambour affectée au Tambour-Major
Un trompettiste au champ d'honneur affectée au Tambour-Major
Un Porte chacko affectée au Sergent-Sapeur
Un Porte chacko affectée au Caporal Sapeur
Un Porte chacko affectée au second Caporal Sapeur
Des Adjoint(e)s d'encadrement des Jeunes Marcheurs affecté(e)s au 2^{ème} Adjudant

Un 1^{er} Soldat affectée à l'Officier Voltigeur
Une marchande publique affectée à l'Officier Payeur
Deux marchandes de goutte affectée à l'Officier Payeur

① - Titre C. – Us et coutumes des membres du Corps d'Office.

- ① C. 1 Tout membre du Corps d'Office doit se soumettre aux décisions du comité organisateur en l'occurrence l'Association Marche des Hamendes ASBL.
- ① C. 2 Les membres du Corps d'Office doivent se soumettre aux ordres des adjudants.
- ① C. 3 Lors des réunions du Corps d'Office la présence des officiers est obligatoire et des Sous-officiers est plus que souhaitable. Si elles ont été invitée au préalable, la présence des Cantinières, Porte-emblème et Poudrières est également plus que souhaitable. L'absence régulière des membres du Corps d'Office sauf pour cas de force majeure, peut conduire à un rappel à l'ordre, un écartement, voir un renvoi de la dite assemblée.
- ① C. 4 Les membres du Corps d'Office restent en fonction d'un cérémonial du cassage du verre à l'autre, sauf les démissionnaires et les exclus.
- ① C. 5 Les membres du Corps d'Office seront attentifs de participer dans l'entièreté à l'ensemble des prestations prévues (Grand feu des Hamendes, sortie du cassage du verre, Sortie du dimanche 22 mai, Marche Sainte Rita, et toutes activités organisées par la compagnie).
- ① C. 6 Chaque officier est tenu de constituer son peloton, il est responsable du recrutement et de la qualité de ses hommes, et doit veiller à la bonne tenue et au respect des traditions de la Marche.
- ① C. 7 Lors des prestations, les officiers et sous officier ont le devoir et l'obligation de faire respecter la discipline librement consentie.
- I. En interdisant de fumer dans les rangs ou d'utiliser son portable d'autant plus aux moments forts.
 - II. En faisant respecter les alignements.
 - III. En exigeant la ponctualité aux heures fixées pour les rassemblements, ainsi que les départs.
 - IV. En veillant à ce que les marcheurs aient une tenue correcte.
 - V. En excluant les personnes en état d'ivresse de leur peloton.
 - VI. En veillant à maintenir les distances imposées
 - VII. En interdisant toutes sorties intempestives des rangs

Cela permettant la composition d'une compagnie de marcheurs digne et respectueuse se confortant à la « Charte de Compagnie » que chaque membre de cette compagnie aura signé lors de l'inscription.

- ① C. 8 Tout membres du Corps d'Office se doit d'assister aux offices religieux de la marche et veiller à ce que ses soldats fassent de même.
- ① C. 9 Il est du devoir de chaque membre du Corps d'Office de participer obligatoirement et activement à toutes les activités officielles organisées par l'Association Marche des Hamendes ASBL. Chaque membre masculin du Corps d'Office doit prêter minimum 12 heures sur l'ensemble des festivités .Les membres féminins du Corps d'Office prêteront minimum 8 heures. Il est obligé d'aider les membres de l'Association Marche des Hamendes ASBL avant, pendant et après les festivités ; un planning avec répartition des tâches est envoyé aux membres du Corps d'Office 30 jours avant les festivités. Il est à rentrer chez le Président avant la réunion du Corps d'Office qui précède les festivités. Un membre du corps d'office faisant partie du conseil d'administration est tenu de faire un minimum de 10 heures en plus que ce qui est prévu ci-dessus. Ces obligations ne sont pas d'application pour le trésorier et le trésorier-adjoint ainsi que pour les

membres des jeunes marcheurs et les membres ayant 60 ans ou plus.

A noter qu'un membre du Corps d'Office non disponible pour des raisons professionnelles ou de santé peut se faire remplacer en ce qui concerne l'aide à l'Association Marche des Hamendes ASBL, par une personne du même sexe, pouvant honorer les heures à prester de la même façon que la personne remplacée. Toutefois, il doit en avertir le Président et/ou le Délégué logistique. La collecte « au porte à porte » peut être retenue comme activité comptabilisant des heures, pas la collecte « de compagnie »

- ① **C. 10** Une collecte de fonds est organisée au sein de la Compagnie pour le compte de l'Association Marche des Hamendes ASBL. Chaque membre du Corps d'Office est tenu d'y participer. Elle est expliquée dans l'ANNEXE ③ *Composition de la compagnie, us et coutumes de la Marche en l'honneur de Sainte Rita aux Hamendes et du Grand Feu des Hamendes.*
- ① **C. 11** Les membres du Corps d'Office sont prioritaires pour remplir les places d'hommes escortant le Drapeau de la Compagnie lors des sorties d'invitation.